



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادبيس اديابا

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-Septième Session Ordinaire

Port-Louis (Ile Maurice)

24 - 29 Juin 1976

CM/767 (XXVII)

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

DE LA REUNION DU COMITE

DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN



C240767

MICROFICHE

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA
REUNION DU COMITE DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE
INTERAFRICAIN
LAGOS, (Nigéria) du 10 au 12 Novembre 1975.

SOMMAIRE :

1. Liste des Participants
2. Ordre du Jour
3. Allocution du Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR
4. Rapport du Secrétaire Scientifique, OUA/CSTR/CPI
5. Liste des Documents du Travail
6. Rapport de la Réunion
7. Recommandations.

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

CHAIRMAN/PRESIDENT Dr. M. O. ALUKO,
Project Co-Manager,
Federal Ministry of Agriculture
and Natural Resources,
Department of Agricultural Research,
Plant Quarantine and Introduction Service,
MOOR PLANTATION,
IBADAN,
Nigeria.

DELEGATES/ DELEGUES

CAMEROUN Dr. Joseph M. MENYONGA,
Institute of Perennial Crops,
EKONA,
PMB 25,
BUEA,
CAMEROUN.

ILES COMORES

M. Ahmed BEM DAUD,
Direction de la Production,
B.P. 41,
MORONI,
Comores.

KENYA

Mr. C.P.F. de LIMA,
Ministry of Agriculture,
P.O. Box 30028,
NAIROBI,
Kenya.

MADAGASCAR

M. RANIRHARINOSY Daniel,
Chef du Service de la Protection des Végétaux
TANANARIVE,
Madagascar.

NIGER

M. Ismaïla KANE,
Service de la Protection des Végétaux,
B.P. 323,
NIAMEY,
Niger.

SENEGAL

M. Daouda DIAGNE,
Directeur de la Protection des Végétaux,
Ministère du Développement Rural et de
l'Hydraulique,
DAKAR,
Sénégal,

SOUDAN

Dr. ABDEL Aziz SAAD,
Senior Entomologist,
Plant Protection Department,
Ministry of Agriculture,
Food and Natural Resources,
KHARTOUM NORTH,
Sudan.

TOGO Mr. Fousseni ADAM,
 Service de la Protection des Végétaux.
 B.P. 1263,
 LOME,
 Togo.

OBSERVERS / OBSERVATEURS

I.I.T.A. Dr. EUGENE R. TERRY,
 Pathologist,
 International Institute of
 Tropical Agriculture,
 IBADAN,
 Nigeria.

PNUD/FAO Mr. A. L. BROWN,
 Post-Entry Quarantine Station
 and Training Centre,
 P.M.B. 5042,
 IBADAN,
 Nigeria.

SECRETARIAT GENERAL DE L'OUA

Mr. A . O . ODELOLA,
Executive Secretary,
OAU/STRC,
P.M.B. 2359,
IBADAN,
Nigeria.

Mr. A. H. RAZIK,
Assistant Executive Secretary,
OAU/STRC,
P.M.B. 2359,
IBADAN,
Nigeria.

Dr. Paul G. ADDOH,
Scientific Secretary,
OAU/STRC-IAPSC,
B.P. 4170 - NLONGKAK,
YAOUNDE,
Cameroun.

Mr. A. L. MBIELE,
Assistant Scientific Secretary,
OAU/STRC/IAPSC,
B.P. 4170 - NLONGKAK
YAOUNDE,
Cameroun.

+ + + +

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de M.A.O. ODELOLA, Secrétaire Exécutif CSTR/OUA.
2. Réponse à l'allocution par le Président : Dr. M.O. ALUKO.
3. Adoption de l'Ordre du Jour.
4. Rapport du Secrétaire Scientifique sur les activités du CPI depuis la 12ème Réunion.
5. Mise en oeuvre des Recommandations et des décisions de la 12ème Réunion.
6. Convention du CPI.
7. Publication du CPI.
8. Le Comité de rédaction et les Consultants Scientifiques.
9. Projet des Règlements Phytosanitaires Interafricains Coordonnés.
10. Recommandations du Symposium sur le rôle de la Protection des Plantes dans l'amélioration des cultures en Afrique.
11. Rapport sur l'importation en Afrique du citrus en provenance d'Espagne.
12. Rapport sur la Station Intermédiaire de Quarantaine des Plantes à Turin (Italie) pour la culture du manioc.
13. Station Intermédiaire de Quarantaine des Plantes pour la culture du cacao au Ghana.
14. Ordre du Jour de la 13ème Réunion.
15. Rapport d'activité sur la formation et l'établissement des Stations de Quarantaine des Plantes (PC 29).
16. Rapport et Discussion sur la maladie du flétrissement des feuilles d'Hévea en Amérique du Sud.
17. Réorganisation des Organismes de Lutte contre le Criquet Migrateur en Afrique.
18. Divers.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA
REUNION DU COMITE DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE
INTERAFRICAIN

Lagos, (Nigéria) du 10 au 12 Novembre 1975.

SEANCE D'OUVERTURE

I. ALLOCUTION DE
Mr. A.O. ODELOLA,
SECRETAIRE EXECUTIF DE LA
CSTR/OUA

Messieurs,

Je me permets de vous souhaiter la bienvenue à cette réunion du Conseil Phytosanitaire Interafricain. C'est dommage qu'à la suite des circonstances inévitables le Conseil n'a pu se réunir cette année mais il le pourra cependant dans le second semestre de 1976. La présente réunion a alors été convoquée dans le but d'évaluer l'avancement des travaux afin de conseiller le Secrétariat Exécutif sur de nombreux problèmes techniques qui ont surgi depuis la dernière réunion du Conseil à Blantyre. Quelques-uns des problèmes, pour le moment sont élaborés dans le rapport du Secrétaire Scientifique et inscrits à l'ordre du jour qui vous a été présenté.

Je voudrais bien commenter quelques-uns des points inscrits à cet ordre du jour. D'abord, des modifications ont été proposées sur la convention du CPI de 1957. Ces modifications ont été transmises au Secrétaire Général Administratif et j'espère qu'une documentation légale sera bientôt soumise au Conseil des Ministres. Je pense que la réunion informera le Secrétariat des autres propositions supplémentaires portant sur la modification de la convention avant que le document définitif ne soit adressé par le Secrétaire Général Administratif, aux Etats Membres de l'OUA.

Vous remarquerez que la convention a été élaborée au début de 1960 bien qu'elle n'ait enfin été signée qu'en 1967. Je crois que chaque aspect de la convention mérite une double attention. Autant que je sache,

peu de chapitres de la convention ont été modifiés. Je proposerais, si ce ne serait trop vous demander, que toute la convention soit revue par le Comité afin que des modifications éventuelles soient suggérées au Secrétariat Général avant la mise en circulation du document final.

Le Secrétariat Exécutif à la demande du CPI, a lancé la "Revue Scientifique Africaine de la Protection des Végétaux". Il est de notre intention que cette revue couvre toutes les activités se rapportant au domaine de quarantaine des plantes, de la lutte contre les parasites et de la protection des végétaux. Je prierais alors les membres du Comité Exécutif de ne désigner au Comité de Rédaction de la revue scientifique que des chercheurs oeuvrant dans les domaines phytosanitaires dans leur Etat respectif, afin que cette revue soit d'un niveau élevé et qu'il présente des informations scientifiques de haute qualité sur l'Afrique.

Pour les deux années écoulées, le Secrétariat Exécutif, avec quelques Organisations de lutte contre le Criquet Migrateur en Afrique ont discuté des voies et moyens de la réorganisation des organisations de la lutte contre le Criquet Migrateur en Afrique. Nous croyons bien que si nous avions l'accès aux ressources rares dans notre continent, nous aurions beaucoup d'Organisations de lutte contre le Criquet Migrateur en Afrique comme c'est le cas actuellement.

Résultat, 9 pays membres sont actuellement membres de 3 ou 4 Organisations de lutte contre le Criquet Migrateur. Toutefois avec la réorganisation envisagée sous les auspices de l'OUA un pays ne sera plus membre que d'une organisation. Une telle méthode devrait tenir compte d'une seule zone écologique pour l'Afrique et l'accessibilité dans chaque région du siège de l'Organisation de lutte contre le Criquet Migrateur par tous les pays membres. Le Secrétariat Exécutif espère que votre Comité prendra en considération le problème et fera ensuite des Recommandations pour une action conjointe. Un autre point que j'aimerais soulever est la formation des Inspecteurs Phytosanitaires. Jusqu'ici, seul le Centre de Quarantaine des Plantes d'Ibadan a offert la facilité

de formation depuis quelques années. Lors de la dernière visite du Secrétaire Scientifique au Caire en Egypte, le Gouvernement Egyptien a consenti d'améliorer le Centre de Formation d'Egypte et de la mettre à la disposition, non seulement des stagiaires de la zone méditerranéenne d'Afrique, mais aussi à celle des stagiaires pour la formation des Inspecteurs Phytosanitaires en provenance de pays francophones d'Afrique.

Le Secrétariat Exécutif demandera à la prochaine réunion du Conseil des Ministres qui se tiendra en février prochain, des fonds supplémentaires pour la formation des Inspecteurs Phytosanitaires afin que l'OUA puisse collaborer avec le Gouvernement Egyptien, tel qu'elle le fait avec le Gouvernement Nigérian, afin de faire du Centre du Caire un Centre de Formation Régionale à l'avantage de l'ensemble de l'Afrique. Le Secrétariat Exécutif appréciera des propositions faites par cette réunion pour pouvoir améliorer le curriculum de ce Centre de Formation ainsi que des informations relatives au besoin de la main-d'oeuvre de chaque Etat Membre, en matière de la protection des plantes.

Le Secrétariat Exécutif a le plaisir de vous informer que le Conseil a étroitement collaboré avec le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Nous profitons de cette occasion pour mettre l'accent sur l'excellent travail effectué par les scientifiques de la FAO/PNUD qui se trouvaient en poste au Centre de Formation de la Plantation Moor à Ibadan au cours des dernières années. On doit aussi se rappeler du Dr. Bey qui est l'un des scientifiques les plus serviables envoyés par la FAO/PNUD au Centre. Dr. Bey a manifesté un vif intérêt aux problèmes de quarantaine des plantes ainsi qu'à ceux de la protection des végétaux en Afrique et nous espérons bien qu'il continuera dans ce sens. Le Secrétariat l'a déjà soumis au PNUD avec la coopération du Gouvernement Voltaïque. Eu égard au coût très élevé de l'établissement d'un Centre de Formation pour la quarantaine des plantes nanti de la facilité de formation, le Centre n'a pas pu voir le jour jusqu'à présent ; toutefois, nous espérons continuer les démarches dans ce sens pour l'établissement du Centre d'Abidjan dans un meilleur délai.

Nous ferons donc appel à la FAO et au PNUD afin qu'ils accélèrent et accroissent leur assistance en Afrique particulièrement en matière phytosanitaire.

Distingués délégués, vous réalisez bien que l'agriculture joue un rôle primordial dans l'économie de plusieurs pays membres de l'OUA. La lutte contre les maladies des produits agricoles et forestiers est donc une tâche extrêmement importante au niveau de tous les pays membres de l'OUA. Ces pays eux-mêmes ont reconnu cette nécessité en préparant dans chaque Etat Membre une série de règlements ou des décrets relatifs à la protection de leurs cultures et à la lutte contre l'importation des produits végétaux infestés ou infectés.

Le rôle du Secrétariat Exécutif est donc d'assurer que les règlements coordonnés du Conseil Phytosanitaire Interafricain soient révisés de temps en temps pour être à jour avec les besoins de tous les pays membres. Quelques copies d'anciens règlements coordonnés sont disponibles dans ce bureau et seront soumises pour approbation préalable à la prochaine réunion du CPI à Abidjan avant l'impression et distribution à tous les pays membres de l'OUA.

Jé vous souhaite du succès dans vos délibérations.

RAPPORT DU SECRETAIRE SCIENTIFIQUE DE L'OUA/GSTR/CPI
SUR LES ACTIVITES DU CPI D'OCTOBRE 1973 à NOVEMBRE 1975

I n t r o d u c t i o n :

Le présent rapport est subdivisé en trois parties : Administrative, Scientifique et Technique et le Futur Programme de Travail. Il couvre la période partant du mois d'octobre 1973 (depuis la dernière Réunion Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI), au mois de Novembre 1975.

Affaires Administratives :

Situation du Personnel :

Le personnel du Secrétariat du CPI dans cette période s'est composé des trois agents de cadre supérieur : Le Secrétaire Scientifique et deux Secrétaires Scientifiques Adjoints et de seize autres agents subalternes. Leur liste figure au tableau 1 ci-dessous.

Le Secrétariat a presque ainsi terminé sa phase de réorganisation commencée en 1972. Le nouvel organigramme de structure est présenté au tableau 2 ci-dessous.

Les besoins en personnel se caractérisent par le recrutement :

- a) d'un Assistant Administratif qui aidera le Secrétaire Scientifique à traiter les nombreux problèmes se rapportant au mouvement du personnel, à l'achat des fournitures du bureau et aux liaisons locales;
- b) un Traducteur Bilingue (à P3), et
- c) un Dactylographe Francophone.

Nous aurons besoin de ce personnel quand nous entamerons la deuxième phase de notre réorganisation à partir de juin 1976. Ces besoins n'ont cependant pas été mentionnés au budget de l'année 1976/77 en raison des crises économiques actuelles et des restrictions financières que traverse l'OUA.

Le Secrétariat a aussi occupé ses nouveaux locaux octroyés par le Gouvernement Camerounais.

Visite de Liaison

Les visites de liaison pour cette période comprennent l'Egypte (pour l'organisation de la formation phytosanitaire et de la Quarantaine de Plantes), le Nigéria, (pour suivre l'évolution des Centres de Quarantaine et de Formation), la Côte-d'Ivoire (pour organiser la 13ème Réunion et la Formation Régionale des Inspecteurs Phytosanitaires d'expression Française). Les missions de travail ont aussi été effectuées en République Centrafricaine, au Togo, au Zaïre, en Guinée, au Congo, en Somalie, en Ethiopie, en Tanzanie, au Sénégal et au Malawi.

Des visites spéciales de liaison avaient aussi été effectuées au Zaïre (pour enquêter sur un champignon du manioc que l'on suppose avoir été transmis de la Chine), au Gabon (pour enquêter sur la maladie du manioc supposée être l'Anthracnose (Colletotrichum manihotis), en Ouganda (pour étudier sur place le problème de la mite du manioc), et au Soudan (pour suivre celui des mauvaises herbes aquatiques).

Jusqu'à l'heure actuelle, le Secrétaire Scientifique et ses Adjointes n'ont pu couvrir que 26 des 46 Pays Membres. Ils aimeraient particulièrement visiter les pays nouvellement indépendants précédemment administrés par le Portugal, la France, l'Espagne et

l'Angleterre à savoir :

le Mozambique, la Guinée Bissau, les Iles du Cap Vert, les Iles de Saô Tome et Principe, les Iles Comores, l'Angola, les Iles Seychelles 1976, la réunion 1976. Quelques-uns de ces pays sont probablement des réservoirs indescriptibles qui méritent d'être explorés. Il est aussi suggéré que ces pays nouvellement indépendants soient visités en vue de les incorporer dans le cordon du contrôle phytosanitaire du Continent.

Contact avec d'autres Organisations de Protection de Plantes :

Le Secrétariat a maintenu des relations avec des Organisations amies de protection des plantes à savoir : l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique Occidentale (ADRAO) ; l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies (FAO/PNUD) ; la Fédération Internationale de la Commercialisation des Semences (FIS) ; l'Organisation Nationale sur la Recherche dans les Pays Membres; les Instituts de Recherche à savoir :

l'IRAT, l'IFAC, l'IFCC, le Département d'Agriculture des Etats Unis (USAID) les Organisations Internationales de Lutte contre les Criquets Migrateurs Africains à savoir :

L'OICMA, l'OCLALAV, le DLCO/EA et les Commissions des Criquets à Madagascar et en Afrique du Nord; les Organisations de la Protection des Plantes plus particulièrement, l'Organisation Européenne pour la Protection des Plantes (EOPP), et l'Organisation de la Protection des Plantes du Sud Est et du Pacifique.

Affaires Scientifiques et TechniquesSituation des Parasites des Plantes en Afrique

Le Secrétariat a maintenu des relations avec tous les Pays Membres et les a informés du rôle que jouent les parasites des plantes dans l'économie de leur pays. Cependant, des campagnes spéciales, des séminaires et les programmes de formation ont été organisés dans plusieurs Etats Membres pour enquêter et lutter contre ces parasites. D'autres ont créé des organes para-administratifs pour s'occuper du stockage des graines, de la commercialisation et de la lutte antiparasitaire. Pendant cette période, quelques Pays Membres ont entrepris l'établissement des laboratoires, des stations nationales de quarantaine et des centres de contrôle des pesticides. Ces pays sont : le Ghana, le Nigéria, le Malawi le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Soudan, la Somalie, et trois pays Est-Africains (la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda).

En dépit de ces efforts, quelques nouvelles manifestations des parasites ont néanmoins été enregistrées pendant la période concernée. Ce sont :

- a) le Flétrissement bactérien du manioc causé par Xanthomonas manihotis qui sévit au Nigéria, au Zaïre, au Ghana, au Gabon et au Cameroun.
- b) la Mite du manioc, Mononychellus tanajoa signalée en Ouganda et en Tanzanie ;
- c) le Charbon de la canne à sucre, Ustilago scitaminea qui s'est d'abord manifesté au Mali en 1970 et se trouve actuellement signalé en Ouganda, au Ghana, en Somalie, en Zambie, au Soudan, au Malawi, au Zaïre, au Mozambique, à l'île Maurice, à la Réunion, au Kenya, en Egypte,

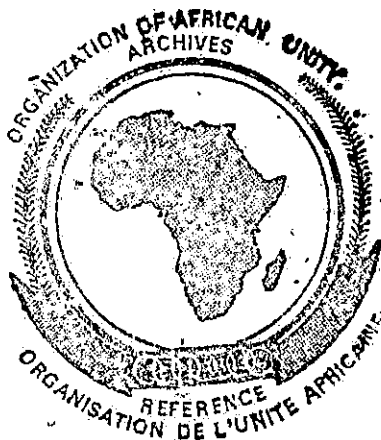
en Ethiopie, en Côte d'Ivoire et en Haute Volta;

- d) La Pourriture foliaire du maïs causée par Rhizoctonia sp. Nos remerciements pour les efforts déployés par les Services Phytosanitaires et l'Institut de Recherche sur les Cultures; cette maladie semble avoir été enrayée au Ghana. Ces Organisations ont aussi aidé le C.P.I à prévenir la dissémination de cette maladie en Afrique Occidentale où les semences infectées du maïs sont supposées être distribuées ou vendues.
- e) Pseudotheraptus devastans au Zaïre : (IITA à Ibadan (Nigéria) coopère avec le Gouvernement Zaïrois pour le contrôle de cet insecte et de la maladie bactérienne Xanthomonas manihotis du manioc dans ce pays.
- f) Puccinia arachidis de l'arachide au Malawi et au Botswana (nous devons déployer tous nos efforts pour prévenir la dissémination de cette maladie en Afrique Occidentale et aux Pays Membres du Conseil d'arachide en Afrique Occidentale).

Etablissement des Stations Régionales de Quarantaine des Plantes et des Centres Régionaux de Formation.

Les Stations Régionales de la Quarantaine des Plantes recommandées par le CPI sont les Centres d'Ibadan (Nigéria), de Maradi (Niger), d'Alexandrie (Egypte), de Muguga (Kenya), de la Communauté Est Africaine) et d'Ambatobe (Tananarive). Le Centre d'Ibadan a été élargi avec 34 serres et deux blocs de phytotrons.

.../...



CM/767 (XXVII)

page 15

Ses facilités sont à la disposition de tous les pays africains et les Organismes de recherche agricoles qui auraient besoin de leurs services. Je remercie le Gouvernement Nigérian et la FAO/PNUD des efforts et des sacrifices déployés. Le Centre de Muguga possède actuellement 80 serres et deux blocs de phytotrons. Nous espérons que ses facilités seront disponibles à d'autres pays africains. Le Centre d'Ambatobe a aussi été élargi pour les besoins de Madagascar et de l'Ile Maurice. Des expansions seront aussi faites pour servir les pays africains nouvellement Indépendants de la région de l'Océan Indien à savoir : les Iles de Comores, les Iles de Seychelles et les Iles de la Réunion. Le centre envisagé à Maradi a été abandonné sur la demande du Gouvernement Nigérian. Celui d'Alexandrie reste toujours le même tel qu'en 1966, année au cours de laquelle le Gouvernement Egyptien a demandé son expansion pour servir les pays Membres de l'Afrique du Nord. Cependant le Gouvernement Egyptien a favorisé l'application des décisions du CPI à cet effet.

En ce qui concerne les Centres régionaux de formation, celui d'Ibadan a été complètement établi. Une fois de plus, je remercie le Gouvernement Nigérian et le PNUD/FAO pour les efforts fournis. 26 Inspecteurs Phytosanitaires Africains en provenance de 12 pays d'Expression Anglaise ont déjà bénéficié de cette formation. Une troisième formation est prévue pour la période du 1er février au 30 Avril, 1976. La FAO/PNUD a promis de prendre en charge 16 étudiants tandis que l'OUA/CSTR se chargera de quatre. Le Gouvernement Egyptien a aussi promis d'organiser la formation phytosanitaire et de donner 20 boursés aux étudiants africains de première année. La première formation est prévue pour la période du 1er février au 30 avril, 1976. Cependant, le Gouvernement Egyptien devra confirmer sa décision d'organiser cette formation. Plusieurs lettres et télégrammes ont

.../...

été directement adressés à ce propos et même par le canal de son Ambassade à Yaoundé; nous n'attendons plus que sa réponse.

Les détails de la formation et les arrangements de la quarantaine seront discutés à la rubrique N^o.14 du présent Document n^o. DT.13, Rapport Intérimaire sur le Projet N^o.29 de l'OUA.

Le Secrétariat est aussi heureux de porter à votre connaissance que le Gouvernement des Pays Bas (depuis Octobre 1974) a admis les étudiants Africains à ses cours de formation organisés dans la discipline de la Pathologie végétale. Plusieurs Gouvernements Membres ont favorablement répondu à cette offre. Depuis le Symposium Interafricain sur le "Rôle de la Protection des Plantes dans l'Amélioration des Cultures en Afrique" tenu à Ibadan (Nigéria) en Octobre 1974, l'Institut Danois de la Pathologie des Semences a aussi admis des étudiants africains à suivre les cours de formation sur la Pathologie des Semences; plusieurs étudiants africains ont déjà bénéficié de cette formation à l'Institut.

Les Publications du CPI :

Suivant les Recommandations de la 12^{ème} Réunion et du Symposium Interafricain sur le Rôle de la Protection des Plantes dans l'Amélioration des Cultures en Afrique, tenu à Ibadan en Octobre, 1974, le Bulletin d'Information du CPI a été supprimé et une nouvelle revue: Revue Africaine de la Protection des Plantes, a été mise sur pied. Les éléments des 3 volumes ont déjà été collectés et les deux premiers volumes seront publiés immédiatement après cette Réunion du Comité Exécutif. Le Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR a déjà pourvu des fonds suffisants à cet effet.

Le Secrétariat se propose aussi de publier une feuille d'information dénommée 'NOUVELLE' sur la protection des plantes

(une page environ) suivant les Recommandations du Symposium Interafricain sur le rôle de la Protection des Plantes dans l'Amélioration des Cultures en Afrique, tenu à Ibadan en 1974. Une lettre circulaire a déjà été adressée pour solliciter la coopération des Gouvernements Membres et celle des Scientifiques en Afrique ou à l'extérieur de l'Afrique.

Le Comité Exécutif peut maintenant composer son Comité Editorial et le Groupe des Consultants Scientifiques qui aideront le Secrétaire Scientifique pour ces publications et pour d'autres problèmes techniques et scientifiques, et plus particulièrement dans l'identification des parasites des plantes et la fourniture des informations techniques et scientifiques, la bibliothèque du CPI au Secrétariat Scientifique n'étant pas à jour.

Futur Programme de Travail:

Le Futur Programme de Travail suggéré comportera :

- a) Exécution des recommandations du Comité Exécutif du CPI ;
- b) Exécution des recommandations du Symposium de l'OUA/CSTR sur le Rôle de la Protection des Plantes dans l'Amélioration des Cultures en Afrique ;
- c) Organisation de la formation régionale et des Centres de Quarantaine des Plantes ainsi que l'établissement des Stations intermédiaires de la quarantaine des plantes ;
- d) Poursuite des visites de liaison dans les anciens et nouveaux pays membres.
- e) Maintien des publications du CPI et organisation des réunions proposées par le Comité Exécutif et les Réunions Générales du CPI.

.../...

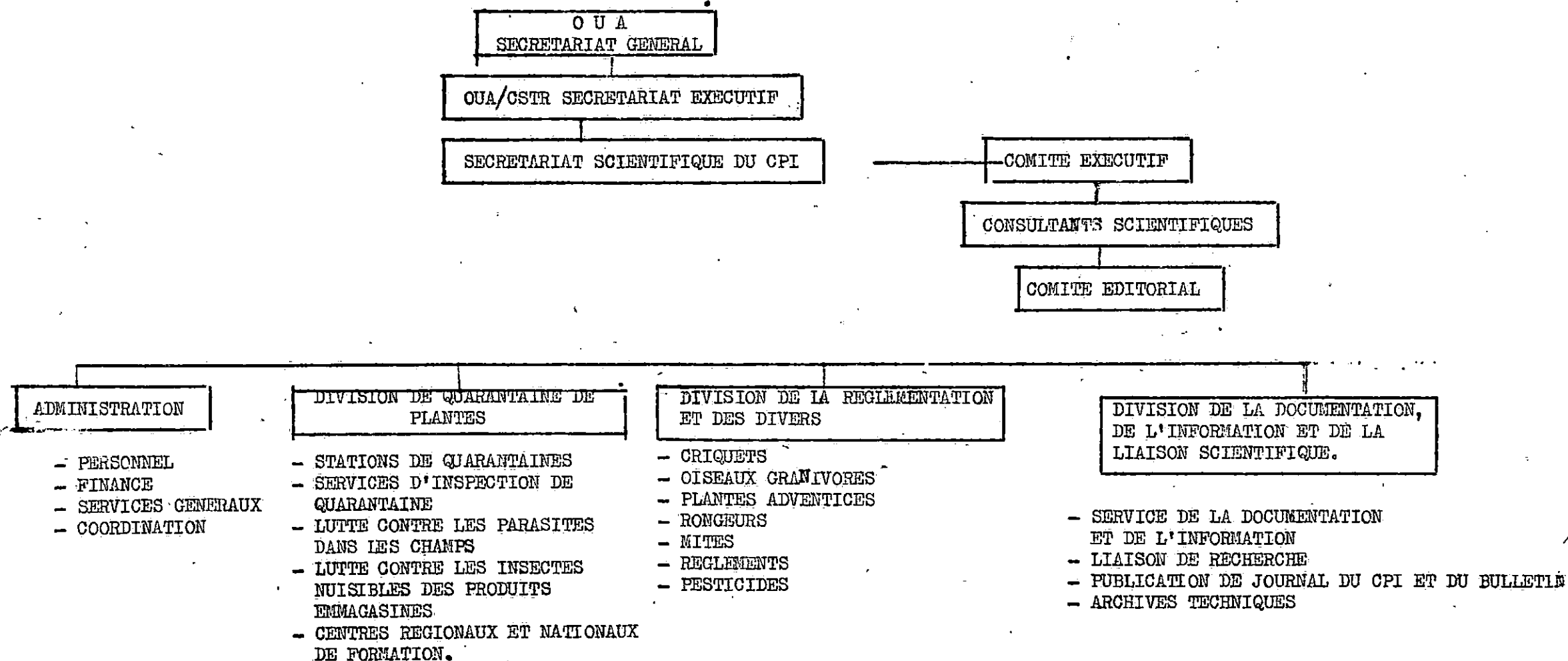
Tableau 1.LISTE DU PERSONNEL

| <u>POSTE D' OCCUPATION</u> | <u>DATE EFFECTIVE D'ENGAGEMENT</u> |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| 1 Secrétaire Scientifique | 13/1/68 |
| 2 Secrétaires Scientifiques Adjointes | 3/5/74 |
| 1 Documentaliste | 1/2/71 |
| 1 Secrétaire Bilingue/Traducteur | 15/7/72 |
| 1 Comptable | 1/11/70 |
| 1 Dactylographe Anglais | 1/2/71 |
| 1 Dactylographe Bilingue | 1/6/72 |
| 1 Sténographe Anglais | 1/8/73 |
| 1 Sténographe Français | 1/6/73 |
| 1 Commis de Bureau | 1/2/64 |
| 1 Opératrice Machine | 1/12/73 |
| 1 Réceptionniste | 8/10/74 |
| 1 Chauffeur | 1/8/70 |
| 1 Jardinier | 1/6/73 |
| 1 Agent d'entretien | 1/6/74 |
| 2 Veilleurs de nuit | 11/ 3/74 |

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

| POINT DE L'ORDRE DU JOUR | No. DE DOCUMENT | T I T R E S |
|--------------------------|-----------------|--|
| 4 | CPI/DT/CE/1 | Rapport du Secrétaire Scientifique sur les Activités Phytosanitaires depuis la 12ème Réunion. |
| 5 | CPI/DT/CE/2 | Application des Recommandations et des Décisions de la 12ème Réunion |
| 6 | CPI/DT/CE/3 | Convention du Conseil Phytosanitaire Interafricain |
| 7 | CPI/DT/CE/4 | Publications du Conseil Phytosanitaire Interafricain |
| 8 | CPI/DT/CE/5 | Comité de Rédaction et Groupe de Consultants Scientifiques |
| 9 | CPI/DT/CE/6 | Réglementation Coordonnée |
| 10 | CPI/DT/CE/7 | Recommandations du Symposium sur le Rôle de la Protection des Plantes dans l'amélioration des Cultures en Afrique. |
| 11 | CPI/DT/CE/8 | Rapport sur les Importations en Afrique du Citrus en provenance d'Espagne |
| 12 | CPI/DT/CE/9 | Rapport sur la station Intermédiaire de la Quarantaine des Plantes à Turin (Italie) pour le manioc |
| 13 | CPI/DT/CE/10 | Station Intermédiaire de la Quarantaine des Plantes pour le Cacao au GHANA |
| 14 | CPI/DT/CE/11 | Ordre du Jour de la 13ème Réunion |
| 15 | CPI/DT/CE/12 | Rapport Intérimaire sur le PC 29 |
| 16 | CPI/DT/CE/13 | La Maladie Sud Américaine du Flétrissement des Feuilles d'Hévéa |
| 17 | CPI/DT/CE/14 | La Lutte contre les Criquets en Afrique |
| 18 | CPI/DT/CE/15 | Liste des Documents de Travail. |

Tableau no.11

REORGANISATION DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN (CPI)

RAPPORT DE LA REUNION :1. - Ouverture de la Réunion :

La Réunion s'est déroulée du 10 au 12/11/75 dans la salle des Conférences du Secrétariat Exécutif de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'Organisation de l'Unité Africaine à Lagos au Nigéria.

Elle a été ouverte par le Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR, M. A. O. ODELOLA. Son allocution figure aux pages 6 à 9. Après avoir souligné l'importance technique de la Réunion, le Secrétaire Exécutif a demandé aux Délégués ainsi qu'aux Observateurs de contribuer effectivement aux débats qui suivront les rapports du Secrétaire Scientifique.

2. - Election du Président et du Comité de Rédaction :

En l'absence de M. V. H. B. Gondwe, président en exercice du CPI le Dr. M. O. Aluko, délégué du Nigéria a été élu Président de la Réunion; le Secrétaire Scientifique a été désigné rapporteur de la Réunion.

3. - RAPPORT DU SECRETAIRE SCIENTIFIQUE SUR LES ACTIVITES DU CPI
DEPUIS LA 12ème REUNION

Le Rapport d'activités du CPI objet du document CPI/DT/CE/1 couvre la période d'Octobre 1973 à novembre, 1975.

Il a été discuté et approuvé par le Comité qui a noté avec satisfaction l'achèvement par le Secrétariat du CPI de sa première phase de réorganisation commencée en 1972 et les propositions relatives au nouvel organigramme de la structure administrative qui exige un personnel technique et celui du Secrétariat.

4. - Application des recommandations et des décisions prises à la 12ème Réunion

Le Secrétaire Scientifique a rendu compte du progrès accompli dans l'application des recommandations et des décisions prises à la 12ème Réunion tenue à Blantyre en Septembre 1973 (document no. CPI/DT/CE/2).

Le Comité a discuté le document et a invité le Secrétaire Scientifique à contacter à nouveau le Gouvernement Nigérien pour l'étude des possibilités par lui de reprendre le projet de construction à Maradi d'une station de quarantaine objet de la recommandation no.XVII de la 12ème Réunion. Il devrait en cas du refus du Gouvernement Nigérien contacter le Gouvernement Sénégalais pour entreprendre le Projet.

Le Comité a également noté le besoin urgent pour le Secrétariat du CPI et pour d'autres bureaux de la CSTR, des documentalistes bien formés et a demandé au Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR de faire appel à la FAO et à l'IITA pour organiser des stages de formation des documentalistes africains.

Le Comité a ensuite adopté d'élargir le réseau des stations régionales de quarantaine des plantes (pour inclure la présente station nationale de Malawi); et a fait appel au Gouvernement du Malawi pour l'améliorer au niveau régional en vue de servir les pays membres de l'Afrique Australe.

5. - La Convention du CPI

Le Comité a examiné le projet de la convention phytosanitaire pour l'Afrique adopté à la 12ème Réunion du CPI et a admis que certaines de ses dispositions méritent d'être réaménagées pour répondre à la physionomie actuelle de l'Organisation.

A cet effet le Comité a amendé les articles II, III, IV, XII et a invité le Secrétaire Scientifique à la remise à jour du texte final.

6. - Les Publications du CPI

Le Comité Exécutif a discuté et approuvé le document no.CPI/DT/CE/4 traitant des publications. Le titre du Journal a été approuvé et le Secrétaire Scientifique a été invité à vérifier le titre abrégé de la Revue en sorte qu'elle ne se prête à aucune confusion.

7. - Le Comité de Rédaction et les Consultants Scientifiques

Le Comité Exécutif a discuté et approuvé le document no. CPI/DT/CE/5 relatif à la composition du Comité de Rédaction et du groupe des consultants scientifiques. Il a suggéré que le comité éditorial soit de préférence composé d'éminents scientifiques en service au Cameroun et dans les pays voisins. Il a aussi approuvé que le groupe devra se composer de sept scientifiques répartis dans les disciplines suivantes :

Entomologie (1), Nématologie (1), Phytopathologie (2), Virologie (1), Génétique/ Botanique (1), Physiologie (1).

Le Comité a aussi agréé l'initiation d'une publication "Nouvelle" recommandée par le Symposium de l'OUA/CSTR sur " le Rôle de la Protection des Végétaux dans l'Amélioration des Cultures en Afrique.

8. - La Réglementation Coordinée

Le Comité a accepté le projet de réglementation introduit par le Secrétariat Scientifique (document no. CPI/DT/CE/6) et a invité le Secrétaire Scientifique à distribuer des exemplaires à chaque membre du Comité Exécutif ainsi qu'aux agences spécialisés telles que le PNUD / FAO, L'IITA, les Instituts de Recherche en Afrique, etc...

Il a par ailleurs insisté que les observations de ces derniers parviennent au Secrétariat Scientifique avant la fin du mois de février, 1976 pour permettre au Secrétariat Scientifique de reprendre le document et de le représenter à l'Assemblée Générale du Conseil prévue à la deuxième partie de 1976.

9. - Recommandations du Symposium sur le Rôle de la Protection des Végétaux dans l'Amélioration des Cultures en Afrique.

Le Comité a discuté et approuvé les recommandations dudit Symposium (Doc. no. CPI/DT/CE/7); il a invité le Secrétaire Scientifique à demander à la FAO les mesures à prendre pour l'application des dispositions particulières de la recommandation no. 11 du symposium.

10. - Rapport sur les Importations en Afrique du Citrus en provenance d'Espagne.

Le Comité a discuté et approuvé le document no. CPI/DT/CE/8 et a recommandé le traitement à froid suggéré par le Secrétaire Scientifique contre les importations de Ceratitidis capitata.

11. - Rapport sur la Station Intermédiaire de la Quarantaine des Plantes à Turin (Italie) pour le Manioc

Le Comité a pris note de document no. CPI/DT/CE/9 relatif à cette station; il n'a par ailleurs pas approuvé la station de Turin pour la quarantaine du manioc pour l'Afrique.

12. - Station Intermédiaire de Quarantaine des Plantes pour le Cacao au Ghana

Le rapport du Secrétaire Scientifique a fait l'objet d'une discussion par le Comité Exécutif (Document no. CPI/DT/CE/10).

Le Comité a accepté la construction d'une Station de quarantaine intermédiaire de plantes pour le cacao au Ghana et a insisté que son installation effective reçoive de la part du Secrétaire Scientifique l'approbation préalable de l'emplacement choisi.

13. - Ordre du Jour de la 13ème Réunion du CPI.

Le Comité a discuté et approuvé le document no. CPI/DT/CE/11 après amendements des points 2, 4, 8, et 9 du document susvisé.

14. - Rapport Intérimaire sur le P.C. 29

Etablissement des Stations Régionales de Quarantaine des Plantes et des Centres Régionaux de Formation Phytosanitaire en Afrique.

Le Comité a discuté et approuvé le document CPI/DT/CE/12 introduit à cet effet. Il a ensuite invité le Secrétaire Scientifique à inventorier lors de ses prochaines missions, les besoins urgents des pays nouvellement indépendants. Des laboratoires, s'ils existent dans ces pays, doivent être également visités en vue d'explorer les possibilités du ou de ces pays.

Il a noté par ailleurs que les préparatifs pour la formation phytosanitaire au Caire ne sont pas encore au point et a invité le Secrétaire Scientifique à saisir d'urgence le Gouvernement égyptien pour organiser ces cours.

Le Comité a par ailleurs invité le Secrétaire Exécutif au recrutement d'un professeur francophone pour le centre de Formation Phytosanitaire d'Ibadan.

Le Comité a noté aussi le fait que les stagiaires formés dans la discipline phytosanitaire ne sont pas affectés dans ce domaine une fois rentrés dans leurs pays respectifs, et a invité le Secrétaire Scientifique à enquêter sur le progrès des anciens stagiaires afin d'élever le niveau de la formation.

15. - La Maladie Sud Américaine des Feuilles d'Hévéa

Le Comité a discuté le document no. CPI/DT/CE/13 introduit à cet effet et a constaté que cette maladie n'existe pas encore au Libéria et dans les autres pays africains.

Les Gouvernements des cinq pays africains (Libéria, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Zaïre, Ouganda) qui exploitent de l'hévéaculture en Afrique, doivent coopérer étroitement pour empêcher l'introduction de cette maladie en Afrique. Le Secrétaire Scientifique a été invité à les informer du danger d'introduire cette maladie en Afrique.

16. - Lutte contre les Criquets en Afrique

Le Comité a constaté que l'Afrique dispose d'un grand nombre d'Organismes Régionaux qui s'occupent de problèmes acridiens dans le Continent.

Il a proposé une réorganisation en Afrique de la Structure du contrôle pour une bonne coordination pratique des opérations de surveillance.

A cet effet le Comité a convenu la nécessité pour les pays concernés d'accepter au préalable le principe de la réorganisation sous l'égide de l'OUA afin que tous les Etats Membres bénéficient de leurs activités.

RECOMMANDATIONS

1. - Nouveaux Parasites des Plantes en Afrique

Le Comité Exécutif du CPI réuni à Lagos, après avoir écouté, examiné et approuvé le rapport du Secrétaire Scientifique sur les activités, recommande à ce dernier :

- a) de confirmer la présence de :
 - a1) la bactérie (Xanthomonas manihotis) sur le manioc au Ghana et au Gabon;
 - a2) l'aleurode (Planococcus citri) sur le maïs au Zaïre, au Congo et en Angola;
 - a3) l'acarine (Mononychellus tanajoa) sur le manioc au Kenya;
- b) et de conseiller les Etats Membres sur les mesures de lutte et de prévention à prendre.

2. - Enquête sur les Parasites des Plantes en Afrique

a) Le Comité approuve les Recommandations du "Symposium sur le Rôle de la Protection des Plantes dans l'Amélioration des Cultures en Afrique" et recommande au Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR d'étudier la possibilité d'obtenir une assistance technique et financière étrangère pour des enquêtes indépendantes sur les parasites des plantes en Afrique, et particulièrement sur ceux susceptibles d'affecter de grandes étendues d'économies régionales et nationales.

b) Il devra aussi s'adresser au Centre de Recherche sur le Développement International (CRDI) qui serait disposé à aider l'OUA dans la conduite de telles enquêtes;

c) Ainsi qu'à la FAO pour l'étude du problème d'HYPSIPYLA sp. posé aux plantations forestières en Afrique.

3. - Renforcement des Effectifs du Secrétariat Scientifique

Compte tenu de la nature technique et du volume du travail du Secrétariat Scientifique, le Comité fait appel au Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR pour fournir, pendant la prochaine année fiscale, du personnel supplémentaire dont le Secrétariat Scientifique a un pressant besoin, les priorités à pourvoir étant les postes :

- i) d'un traducteur technique (P.3)
- ii) d'un dactylographe bilingue;
- iii) d'un documentaliste technique; et
- iv) d'un assistant administratif.

4. - Calendrier des Réunions du Comité Exécutif

Le Comité recommande que, ses réunions se tiennent dans la mesure du possible à des dates telles que les propositions budgétaires sur les activités envisagées pour le CPI soient incluses au prochain budget de l'OUA.

5. - Visites de Liaison du Secrétaire Scientifique

Le Comité recommande au Secrétaire Scientifique de poursuivre ses visites de liaison aux Etats Membres pour :

- a) leur prodiguer des conseils sur les problèmes des techniques phytosanitaires;
- b) susciter les services nationaux de quarantaine à participer activement aux activités du CPI;
- c) établir des contacts personnels avec les autorités de nouveaux Etats Membres de l'OUA récemment devenus indépendants en vue de les informer des activités du CPI;
- d) évaluer sur place la situation des parasites; et en cas
- e) de besoin, s'adresser au Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR pour bénéficier de l'assistance des services de consultants.

6. - Création de Stations Régionales de Quarantaine des Plantes et de Centres Régionaux de Formation Phytosanitaire

Le Comité recommande :

a) que le Secrétariat poursuive ses démarches auprès du Gouvernement Egyptien, pour mettre en oeuvre les cours de formation proposés spécialement au bénéfice des Etats Membres arabophones et francophones de l'OUA;

b) qu'en attendant la création d'un centre de formation pour les Etats Francophones, le Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR recherche une aide extérieure pour que les élèves francophones puissent grâce au recrutement d'un chargé de cours francophone, assister aux cours de formation à Ibadan;

c) que le Secrétaire Scientifique suive les progrès des anciens élèves, en vue de relever le niveau des cours.

Le Comité recommande instamment aux Etats Membres d'engager dans les services, les personnels dans la discipline où ils ont été hautement qualifiés.

7. - Expansion des Stations Nationales et Régionales de Quarantaine :

Le Comité recommande que :

a) les services et les facilités des Stations Nationales de Quarantaine des Plantes soient améliorés; et

b) que le réseau de Stations Régionales de Quarantaine des Plantes soit élargi.

c) Il invite aussi le Secrétaire Scientifique à demander au Gouvernement du Malawi d'améliorer sa Station de Quarantaine des Plantes en Station Régionale pour servir les Etats Membres de l'OUA en Afrique Australe;

d) considérant les besoins possibles des Etats Membres de la région de l'Océan Indien et alentours, le Comité invite le Secrétaire Scientifique à solliciter du Gouvernement de Madagascar l'élargissement des installations de quarantaine des plantes d'Ambatobé en vue de desservir les Etats Membres voisins, tel que l'a suggéré le GPI depuis 1966.

8. - Création d'une Station de Quarantaine Régionale dans la Région Soudano-Sahélienne

a) Le Comité a pris note des informations communiquées par le Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR relatives au Centre de Quarantaine Phytosanitaire prévu à Maradi (Niger) et l'invite à reprendre contact avec le Gouvernement du Niger pour l'amener à reconsidérer sa position sur la création d'un Centre de Quarantaine Phytosanitaire Régional.

b) En cas d'échec de cette tentative, le Secrétaire Exécutif devrait se mettre en rapport avec le Gouvernement du Sénégal, pour l'amener à entreprendre ce projet.

9. - Niveau des Stages de Formation Phytosanitaire

Le Comité recommande que les stages de formation phytosanitaire soient à l'avenir organisés à deux niveaux :

- a) formation des contrôleurs phytosanitaires de niveau moyen;
- b) formation des inspecteurs supérieurs ou de surveillance.

10. - Les Etats Membres et le Risque d'Introduction de la Maladie Sud-Américaine du Flétrissement Foliaire de l'Hévea

Le Comité recommande au Secrétaire Scientifique d'alerter les Pays Africains sur les risques d'une éventuelle introduction en Afrique de la maladie Sud-Américaine de flétrissement foliaire (Microcyclus ulei) de l'Hévea.

11. - Convention Phytosanitaire Interafricaine

Le Comité adopte le Document IAPSC (72) Rév. 2 après quelques amendements et demande au Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR d'incorporer ces amendements au projet définitif de la Convention qui sera soumis à la Réunion du Conseil des Ministres en Février 1976.

12. - Revue Scientifique du CPI

Le Comité a apprécié les efforts déployés par le Secrétaire Scientifique pour lancer la Revue Scientifique du CPI et le conseille :

a) d'assurer la publication de la Revue en Anglais et en Français; le texte Français devra être correctement revu avant la publication;

b) de rechercher l'approbation de l'organisation internationale appropriée pour le titre abrégé de la Revue.

c) Le Comité à la lumière de la suggestion du Secrétariat, a formulé des propositions relatives à la composition du Comité de rédaction et recommande que ses membres soient, dans le but d'accélérer le travail, choisis dans la mesure du possible, parmi les éminents hommes de Science des Etats Membres voisins de celui du siège du Secrétariat.

d) Le Comité approuve en plus de la Revue Scientifique, la publication d'un "Bulletin Mensuel d'Informations" tel que propose le Secrétariat en vue de toujours tenir les États Membres au courant des problèmes et des activités phytosanitaires dans le Continent.

13. - Règlements Phytosanitaires Coordonnés

Le Comité prend note du projet de révision du Règlement Phytosanitaire Interafricain et recommande que des exemplaires soient expédiés aux membres du Comité, à la FAO ainsi qu'aux Institutions Spécialisées appropriées en Afrique en vue d'obtenir leurs commentaires qui devront parvenir au Secrétaire Scientifique le 15/02/1976 ou plus tard pour permettre que le projet définitif soit soumis au Conseil pendant sa Réunion prévue au deuxième semestre de 1976.

14. - Importation de Fruits de Citrus d'Espagne en Afrique -

Le Comité approuve le rapport du Secrétaire Scientifique (Document IAPSC/WP/EC/8) et recommande que les importations soient autorisées, sous réserve que les fruits reçoivent le traitement à froid ci-après tel que recommandé à l'appendice V dudit document, afin d'empêcher l'introduction de différentes souches de Ceratitis capitata :

- 10 jours à (0°C) 52°F ou en dessous
- 11 " " (0,5°C) 33°F ou en dessous
- 12 " " (1°C) 34°F ou en dessous
- 14 " " (1,5°C) 35°F ou en dessous
- 16 " " (2°C) 36°F ou en dessous.

15. - Centre Intermédiaire de Quarantaine de Plantes à Turin (Italie) pour les Matériels Végétatifs du Manioc

Le Comité a pris note du rapport (Document IAPSC/WP/EC/9) du Secrétaire Scientifique relatif à ce problème et l'a longuement discuté :

a) Le Comité n'a cependant pas apprécié l'opportunité et la pertinence de maintenir à présent le Centre de Turin comme station de quarantaine du manioc pour la Guinée ou pour tout autre pays africain notamment pour l'importation du manioc ;

b) le Comité considère qu'il n'est pas économique pour le moment qu'un pays membre de l'OUA s'engage à éliminer de son territoire la virose de la mosaïque en raison de la grande répartition et de la nature endémique de la maladie et de son vecteur Bemisia tabaci;

c) le Comité estime que la meilleure méthode pratique de lutte contre cette maladie est la sélection à partir des semences;

d) il désapprouve toute importation de matériel contraire aux dispositions du règlement phytosanitaire interafricain, car de tels actes nuisent à l'économie agricole de tous les Etats Membres de l'OUA.

En outre, toute autre tentative dans ce domaine devra à l'avenir être préalablement approuvée par le CPI selon la pratique recommandée dans le passé.

16. - Station de Quarantaine des Plantes au Ghana pour les Introductions de cacaoyer

En ce qui concerne la proposition faite par le Secrétariat et le Gouvernement du Ghana, et compte tenu du besoin urgent de créer une telle station, le Comité a approuvé les propositions du Gouvernement du Ghana relatives à la création d'une Station Interafricaine de Quarantaine Phytosanitaire finale pour le cacaoyer.

Le Comité estime que le Gouvernement du Ghana ne devrait dans la mesure du possible, se borner qu'à l'importation des semences.

Les plans et les structures de la Station devraient au préalable être approuvés par le CPI avant d'entrer en service.

17. - Réorganisation des Organismes de Lutte contre les Acridiens en Afrique

Le Comité a examiné la lutte antiacridienne en Afrique et l'a considérée pour cette dernière comme un problème majeur intéressant pratiquement tous les pays membres de l'OUA. Il recommande donc que le problème soit traité à ce niveau afin d'éviter le double emploi et de maximiser l'exploitation des ressources financières et humaines de tous les pays membres de l'OUA.

18. - Ordre du Jour de la 13ème Réunion

Le Comité approuve le projet d'ordre du jour de la 13ème Réunion et invite le Secrétaire Scientifique à en assurer la diffusion.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-06

Report and Recommendations by the Executive Committee Meeting of the Interafrican Phytosanitary Council

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9669>

Downloaded from African Union Common Repository